

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR POUR L'ANNÉE 2025

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Joliette, que :

Lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Joliette du 14 juillet 2026 à 14 h 30, ayant lieu aux bureaux administratifs de la MRC de Joliette au 1355, rue Lépine à Joliette, le rapport financier et le rapport de l'auditeur préparés pour l'année 2025 en vertu de l'article 966.3 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) seront déposés.

Cet avis est donné conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec* précité.

Donné à Joliette, le 8 juillet 2026.

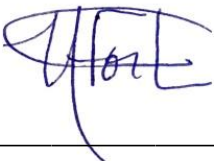


Nancy Fortier
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés, le 8^e jour de juillet 2026 entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 juillet 2026.



Signature